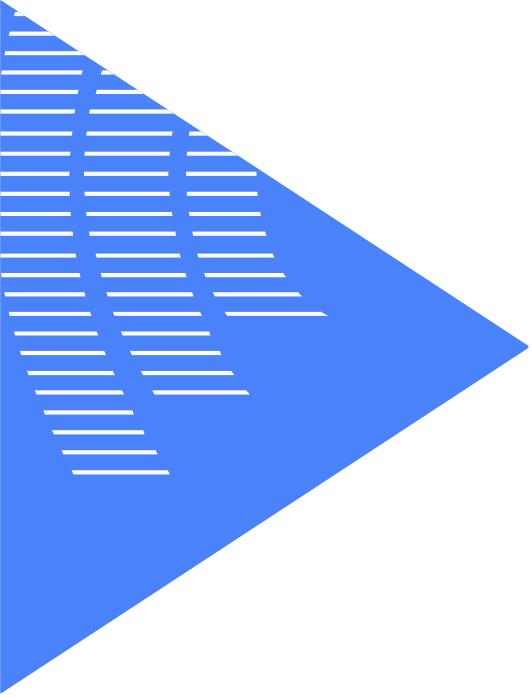


INFORMATION POUR LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS

5 décembre 2025



ORDRE DU JOUR

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES REMISES
2. CALENDRIER DES TAXONOMIES
3. RAPPEL SUR LES REMISES RUBA
4. ÉVOLUTIONS DE CERTAINS ÉTATS RUBA POUR L'OUTREMER (IEDOM)
5. DORA
6. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU XBRL-CSV
7. REMISE IPR (INSTANT PAYMENT REGULATION)
8. MISE A JOUR DES CONTACTS DANS LA FICHE DÉCLARATIVE
9. QUESTIONS/RÉPONSES
10. ANNEXE

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 1/6



Evolution du taux de remises et de qualité des remettants MSI

Arrêtés Q1 et Q2 2025

Remises liquidités ALM_LCR

MSI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	89%	100%	100%	0%	0%
Q2_2025	100%	100%	100%	0%	0%

MSI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	100%	0%	0%
Q2_2025	100%	100%	100%	0%	0%

MSI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	100%	0%	0%
Q2_2025	100%	100%	100%	0%	0%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 2/6

Evolution du taux de remises et de qualité des remettants SI Arrêtés Q1 et Q2 2025 Remises liquidités ALM_LCR

SI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	98%	100%	99%	1%	0%
Q2_2025	100%	100%	99%	1%	0%

SI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	99%	1%	0%
Q2_2025	100%	100%	99%	1%	0%

SI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	99%	1%	0%
Q2_2025	100%	100%	99%	1%	0%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 3/6

Evolution du taux de remises et de qualité des remettants LSI Arrêtés Q1 et Q2 2025 Remises liquidités ALM_LCR

LSI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	73%	100%	98%	2%	0%
Q2_2025	69%	100%	97%	3%	0%

LSI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	83%	100%	98%	2%	0%
Q2_2025	85%	100%	98%	2%	0%

LSI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	99%	100%	99%	1%	0%
Q2_2025	99%	100%	98%	2%	0%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 4/6



Evolution du taux de remises et de qualité des remettants MSI

Arrêtés Q1 et Q2 2025

Collecte AE - COREP - FINREP

MSI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	88%	12%	0%
Q2_2025	100%	100%	88%	12%	0%

MSI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	89%	11%	0%
Q2_2025	100%	100%	85%	15%	0%

MSI à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	89%	11%	0%
Q2_2025	100%	100%	85%	15%	0%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 5/6



Evolution du taux de remises et de qualité des remettants SI

Arrêtés Q1 et Q2 2025

Collecte AE - COREP - FINREP

SI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	99%	85%	14%	1%
Q2_2025	99%	100%	86%	13%	0%

SI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	86%	14%	0%
Q2_2025	100%	100%	86%	13%	0%

SI à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	100%	100%	91%	9%	0%
Q2_2025	100%	100%	86%	13%	0%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 6/6



Evolution du taux de remises et de qualité des remettants LSI Arrêtés Q1 et Q2 2025 Collecte AE - COREP - FINREP

LSI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	90%	99%	91%	9%	1%
Q2_2025	92%	100%	90%	10%	0%

LSI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	95%	100%	91%	9%	0%
Q2_2025	96%	100%	90%	10%	0%

LSI à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2025	96%	100%	91%	9%	0%
Q2_2025	98%	99%	90%	10%	1%

2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

Taxonomies nationales

Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Commentaires
LCB-FT 	2.4.0.1	Banque (hors approche Groupe)	PWD1 11 juillet 2025	Décembre 2025	<p>Version Hotfix sortie le 4 septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Son utilisation est facultative. <input type="checkbox"/> la seule différence avec la version précédente publiée le 12 août 2025 concerne la suppression du référencement de variantes de tableaux « Assurance » dans le point d'entrée « Banque » et inversement, dans le but de clarifier le compte-rendu de traitement (CRT) transmis aux organismes.
		Approche Groupe	Finale 12 août 2025		
		Remise Excel du tableau B4-1	Hotfix 4 septembre 2025		
RUBA 	1.3		Mars/Avril 2026	Décembre 2026	<p>Évolutions à prévoir sur les tableaux IEDOM-IEOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ajout de variantes Outre-mer pour quelques états <input type="checkbox"/> Modification d'états (ouvertures de cellules, monnaie CFP ajoutée sur les variantes ZIEOM...)

2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

Taxonomie européenne



Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Commentaires
CRR 	4.1	Pillar 3 templates + MiCA guidelines (MICA, MICA_OF) ESG	Finale 28 mai 2025 Hotfix 04 juillet 2025	Juin 2025	<p>Hotfix</p> <p>Correction des erreurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Code de tableau incorrect K_43_00 (ESGDIS) => renommer en K_43.00 <input type="checkbox"/> Colonne "unit" manquante dans le fichier s_01.01.json (SEPA_IPR) => ajouter la colonne "unit" manquante. <input type="checkbox"/> Variable clé attribuée à TableVersionCell {K_73.00.a, r0010, c0010} (CODIS) => Créer la variable de fait manquante et l'attribuer à cette cellule. <input type="checkbox"/> Deux sous-catégories de la même catégorie ayant le même code de sous-catégorie (TR12 et qEC4) => Renommer le code de sous-catégorie en TR15 et qEC13 <p>SEPA_IPR</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un problème de datapoints identiques a été détecté entre les états S01.01 et S02.01. Quatre datapoints partagent la même signature, empêchant la remise de données différentes entre ces deux états. <input type="checkbox"/> L'EBA a décidé que le module SEPA_IPR ne sera pas utilisé dans sa version 4.1. <input type="checkbox"/> Les premières remises attendues pour avril 2026 devront donc être réalisées à partir du module dans sa version 4.2. FAQ from 10/09/2025

2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

Taxonomie européenne



Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Commentaires
  4.2		Résolution planning (RESOL1 et RESOL2) MREL Decisions (semi-annual) SBP for Market risk (only SBP_IMV changes) COREP_OF (+C_16.02, C_16.03, C_16.04) SEPA_IPR (Instant Payment reporting) Tous les autres modules (sauf DORA)	Draft 05/09/2025 Finale 25 Novembre 2025 Possible hotfix Semaine du 05 janvier 2026	Décembre 2025 SBP_IMV Février 2026 SBP_RM Mai 2026 Mars 2026 12/2022, 12/2023, 12/2024, 12/2025 Mars 2026	<p>Finale CRR 4.2</p> <ul style="list-style-type: none"> □ De nombreuses corrections ont été effectuées à la suite des différents retours concernant la version draft publiée en septembre. □ Tous les modules sont mis à jour à l'aide du nouveau dictionnaire dans le cadre du projet sur la qualité des données. □ Ajout d'environ 400 validations □ Nouveau module FINREPDP pour aider la BCE à produire le module FINREPDP sur FINREP9 dans le cadre de la nouvelle architecture taxonomique v2.0 (première date d'arrêté mars 2026). □ Utilisation du même module entre SRB et EBA (pas de modification de la taxonomie par le SRB) 2 modules: RESOL1 et RESOL2. □ REMUNERATION : points d'entrée séparés pour REM_BM, REM_GAP et REM_HE, un pour CI et un pour IF afin de résoudre le problème des datapoints identiques. □ Implémentation de la spécification «Table constraints 1.0 » pour interdire les valeurs vides dans les colonnes clés. <p>DORA</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Pour la collecte de données 2026 avec la date d'arrêté à 12/2025, il convient d'utiliser le module DORA de la version 4.0.

2. CALENDRIER DES TAXONOMIES



TAXONOMIE 4.2 : Filing rules v5.7

Filing rules v5.7 : Mise à jour de la règle 3.1 « Choice of currency for monetary facts »

	Old glossary	New glossary
dimension	(CCA:CA) Currency conversion approach	(qAEA:qCA) Currency conversion approach
member	(CA:x1) Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)	(qCA:qx2000) Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)

- CCA:x1 était la valeur de dimension utilisée pour indiquer qu'un monétaire était remis dans la devise d'origine.
- Avec le nouveau glossaire, la valeur à utiliser est qAEA:qx2000

Currency dimension consistency:

- inconsistencyCurrencyUnitAndDimension: for facts that must be reported in currency of denomination, whose context also includes the dimension "Currency with significant liabilities" (CUS) or dimension "Currency in which the transaction / contract is denominated" (CUA), the currency of the fact (i.e. unit) MUST be consistent with the value given for this dimension.
-
- Le module MICA utilise la dimension CUA => tout comme pour la dimension CUS, la valeur du fait doit être cohérente avec la valeur donnée pour cette dimension

2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

TAXONOMIE 4.2 : Filing rules v5.7

Règles spécifiques pour le xBRL-CSV :

Extra rule : rule 1

- L'EBA n'accepte pas la feature « Decimal suffix » (e.g. 78920030d-4 in a monetary cell). Ces informations doivent être fournies via le fichier parameters.csv.

Extra rule 2

- Dans les fichiers CSV, la première ligne doit contenir l'en-tête complet et non vide, avec toutes les colonnes définies dans le fichier JSON associé. Toute omission ou cellule vide dans l'en-tête (par exemple absence de la colonne unit dans c_106.01.csv) est interdite.

Extra rule 3

- Chaque ligne doit contenir le même nombre de champs dans tout le fichier.

Extra rule 4

- La colonne clé doit être remplie avec une valeur pour chaque fait signalé
- Lorsqu'un datapoint est reporté avec une valeur de fait, la colonne clé doit contenir une valeur. Cette règle peut également être appliquée par le biais d'une contrainte au niveau du tableau.

Extra rule 5

- Les valeurs spéciales ne peuvent pas être déclarées comme valeur de fait et valeur de clé : ex : #empty, #none, #nil, et les valeurs commençant par #.

3 - RAPPEL SUR LES REMISES RUBA

RAPPEL DES EXIGENCES DE REPORTING RUBA

À compter du 31/12/2025, les établissements MSU sont tenus de remettre l'état RUBA « RB 53 EFFECTIFS » comme le prévoit l'annexe 3 de l'instruction 2024-I-17. Cette remise figure dorénavant sur les cartes de visite envoyées aux établissements en octobre 2025.

États RUBA				Établissements soumis au MSU				Établissements hors MSU							
				SI/LSI non exemptés	SI exemptés	LSI exemptés	Succursale EC EEE	EC hors MSU	Succursale EC pays tiers	SF	El	Succursale El EEE	Succursale El hors EEE	EP	EME
Etats comptables	Bloc commun	RB.02	SITUATION	Situation											
		RB.03	TIT_TRANS	Op. sur titres de transaction, op. diverses et valeurs immobilisées	Si activité crédit-bail										
		RB.36	RESU_INFI	Résultats des op. sur instruments financiers											
		RB.37	C_IMPAYEES	Créances impayées											
		RB.38	CAPITAUXP	Provisions, capitaux propres et assimilés											
		RB.39	INTRA_GPE	Op. avec le groupe											
		RB.53	EFFECTIFS	Indicateurs d'activité: effectifs, comptes											

Non utilisés pour les besoins prudentiels mais requis pour les études Banque de France comme indiqué dans la Décision du Gouverneur 2024-01

Non utilisé pour les besoins prudentiels Conservé ACPR Non concerné

4. ÉVOLUTIONS DE CERTAINS ÉTATS RUBA POUR L'OUTREMER (IEDOM)

❖ Evolution d'états outremer déjà existants :

- I_CLIENTRE, et Client_NR : correction à la marge : dégrisement de cellule et correction de libellé de colonne
- Suppression des seuils de remise pour les suffixes ZIEOM et ZIEDOM : CLIENT_RE CLIENT_NR et Maturité
- Situation_ResteduMonde : rajout des lignes Actif et Passif sur les concours octroyés et ressources collectées en outremer comme sur situation_France afin de pouvoir calculer l'assujettissement au I_CLIENTRE des établissements non soumis à la remise de SITUATION_France car uniquement installés en COM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna)

❖ La taxonomie outremer se rapproche de celle de la France

■ En 2027, créations des suffixes _ZIEOM et _ZIEDOM d'états France déjà existants

- TITRE_PTF
- I_AGENTnR
- I_CESSCRE
- Les 3 états de CEFIT

■ A l'horizon 2029, suppression d'états spécifiques outremer, (double run)

- I_EPARCOL
- I_OPECRES
- I_AGENRES
- I_VALMPTF
- I_DEVISIT



Pour les Registers of Information (ROI)

- Les envois des ROI pour cette année à l'EBA ont pris fin au 1^{er} juin 2025, mais il sera toujours possible de faire des dépôts sur ONEGATE.
- D'ici la fin de l'année, les remettants disposeront dans ONEGATE d'une restitution des CRT de l'EBA/EIOPA et les TC seront aussi effectués de notre côté.
- Pour 2026, la date limite de remise des ROI sera le 31 mars 2026 et ils devront respecter la version DPM 4.0 (et non la DPM 4.2)
- L'EBA ouvrira son environnement de test en janvier et finalement son environnement de production en février.

Pour les Incident Reports (IR) et les Cyber Threats (CT)

- L'usage du fichier json reste complexe pour certains. A partir de ce mois-ci, nous pourrons récupérer progressivement les CRT depuis les AES et les rendre disponibles sur ONEGATE pour rendre ainsi les échanges plus fluides.

Une FAQ est disponible sur [le site de l'ACPR](#) ainsi que des informations techniques sur [eSurfi](#)



Instruction n° 2025-I-11 relative aux informations à notifier à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de la participation à un dispositif de partage d'informations et de renseignements sur les cybermenaces

- DORA article 45(3): la remise concerne toute entité assujettie qui participe ou cesse de participer à un dispositif de partage d'informations qui remplit les critères visés à l'article 45(1) du règlement (UE) 2022/2554.
 - Rappel: situation particulière pour 2025
« Les entités assujetties notifient à l'ACPR avant le 30 septembre 2025 les dispositifs de partage d'informations rempliant les critères visés à l'article 45(1) du règlement (UE) 2022/2554 noués avant le 30 juin 2025, dans les conditions de l'article 3 de la présente, en rempliant le formulaire annexé à la présente instruction en ajoutant autant d'onglets que nécessaires. »
- La remise DORAART45BQ apparaîtra en « optionnel » lors du prochain envoi de la CVF qui aura lieu le 10/11/2025.
- <https://acpr.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/instruction-ndeg-2025-i-11-relative-aux-informations-notifier-lautorite-de-controle-prudentiel-et-de>

6. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU XBRL-CSV

⇒ LES REMISES RÉSOLUTION A PARTIR DE L'ARRÊTÉ DE 12/2025

- Le format xBRL-CSV est applicable à partir de l'arrêté de 12/2025 : MREL-TLAC, NOTIF_IMPRACTICABILITY, RESOL 1 et RESOL 2
- Pour MREL-TLAC : le format xBRL-XML et xBRL-CSV seront acceptés uniquement pour l'arrêté de 12/2025
- Pour NOTIF_IMPRACTICABILITY (Notif Art 55) le format xBRL-XML est accepté pour les arrêtés de 12/2025, 01/2026 et 02/2026. A compter de l'arrêté de 03/2026 le format xBRL-CSV sera uniquement accepté.
- À noter que les points d'entrée suivants ne seront plus à remettre à partir de l'arrêté de 12/2025 : CFR, CIR, FMIR, LDR (remplacé par les points d'entrée EBA RESOL 1 et RESOL 2).

⇒ LA MISE EN ŒUVRE A PARTIR DE L'ARRÊTÉ DE 03/2026

- Le format xBRL-CSV est applicable à partir de l'arrêté de 03/2026 pour les points d'entrée suivants (L'EBA a décalé l'application de ce changement qui devait avoir lieu en 12/2025) :
 - Les remises pour le MSU : AE, COREPFRTB, COREPLE, COREPLR, COREPOF, ESG, FC, FINREP9, FINREP9DP, FP, GSII, IFCLASS2, IFCLASS3, IFGROUPTEST, IFTM, IRBB, COREPALM, COREPLCRDA, COREPNSFR, REMBM, REMDBM, REMGAP, REMHE, REMHRINSTITUTIONS, SBPCR, SBPIFRS9, SBPIMV, SBPRM
 - Les remises pour le Contrôle des Pratiques Commerciales : SEPA_IPR
- Les remises des arrêtés antérieurs à 03/2026 doivent toujours être déposées au format xBRL-XML (quelque soit la date de dépôt)

⇒ LA PHASE DE TEST

- L'ouverture en homologation a été effectuée le 16/06/2025. Nous vous encourageons vivement à tester vos remises
- Les points d'entrée disponibles, à cette date, sont ceux du périmètre de la 4.0 : COREPOF, COREPLR et IFCLASS2

7. REMISE IPR (INSTANT PAYMENT REGULATION)

- La collecte IPR est au format xBRL-CSV. Le dépôt se fera sur le portail ONEGATE sans signature électronique sur un domaine qui vous sera communiqué ultérieurement. Tout dépôt effectué avec une signature électronique sera rejeté. Les personnes déjà accréditées au domaine n'auront pas à demander à nouveau les droits.
 - Exceptionnellement durant l'année 2026, il sera demandé aux remettants de faire 4 dépôts d'arrêtés comptables: 12/2022, 12/2023, 12/2024 et 12/2025. Les quatre arrêtés seront ouverts pour avril 2026.
 - À partir de 2027, la remise IPR sera attendue en avril pour une date d'arrêté fin décembre. Les Comptes-rendus de traitement de la collecte seront disponibles sur l'espace ONEGATE une fois la collecte analysée.
-
- La remise s'appuie sur la taxonomie CRR 4.2 publiée par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).
 [Accès à la taxonomie CRR 4.2](#)
 - Un exemple de fichier de remise (instance) est disponible sur le site de l'EBA :
 [Sample files for taxonomy under taxonomy architecture v2.0](#)

Nom du fichier : DUMMYLEI123456789012.CON_FR_PAY010100_SEPAIPR_2026-12-31_20251118140434621.zip

Chemin : xBRL-CSV.zip dans l'archive sample_instances.zip

Format attendu sur le portail ONEGATE :  [NOTE TECHNIQUE 2025 Formats de fichier](#)

Les règles de remise XBRL sont définies dans les EBA Filing Rules, version 5.7. Elles définissent comment les données XBRL doivent être préparées, structurées et transmises dans le cadre du Reporting réglementaire.

-  [EBA Filing Rules v5.7](#)

8. MISE A JOUR DES CONTACTS DANS LA FICHE DÉCLARATIVE

⇒ LA FICHE DÉCLARATIVE : UN RAPPORT IMPORTANT À DÉCLARER ET METTRE À JOUR

- L'ACPR met à disposition un guide utilisateur à destination des remettants sur la saisie et le dépôt de ce rapport sur le portail OneGate.
- La fiche déclarative est un rapport permettant de collecter les activités et les contacts au sein des établissements pouvant être sollicités par l'ACPR.
- Nous demandons aux remettants de veiller à la mise à jour systématique en cas de changement de contacts.

⇒ DOCUMENTATION SUR E-SURFI

- <https://esurfi.banque-france.fr/fr/actualites/la-fiche-declarative-un-rapport-important-declarer-et-mettre-jour>
- [**MANUELS UTILISATEURS BANQUE | ESURFI BANQUE ET ASSURANCE**](#)



9. QUESTIONS / RÉPONSES

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (1/8)

- Quelles corrections apporte le hotfix CRR 4.1 publié le 04/07/2025 ?

Correction de codes/labels (ESGDIS K_43.00), ajout de la colonne 'unit' dans s_01.01.json (SEPA_IPR), création d'une variable de fait manquante (CODIS K_73.00.a), renommage de sous-catégories (TR15, qEC13), et mention des datapoints identiques à corriger en 4.2.

- Quand le règlement d'exécution au JOUE sera-t-il publié pour les états C_16.02 à C_16.04 (traduction FR) ?

"Les états C_16.à C.16.04 seront exigibles à partir de juin 2026 (site EBA) ; ils peuvent être remis sur base volontaire en mars 2026 par les établissements. Le règlement d'exécution en français est disponible ici : [Règlement d'exécution \(UE\) 2025/2475 de la Commission du 8 décembre 2025 modifiant les normes techniques d'exécution définies par le règlement d'exécution \(UE\) 2024/3117 en ce qui concerne l'information prudentielle à fournir par les établissements en matière de risque opérationnel](#)"

- Quand la taxonomie SFRDP 5.2.1 sera-t-elle disponible en homologation sur OneGate ?

Cette taxonomie est disponible dans OneGate en Homologation depuis le 14/01/2026.

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (2/8)

- Quand les cartes de visite seront-elles mises à jour ?

Pas de date ferme ; l'équipe remontera l'information et reviendra vers les établissements.

- Les reportings RUBA et EBA devront-ils être transmis au format xBRL-CSV ? Si oui, à partir de quelle date ?

À ce jour, la taxonomie nationale RUBA n'est pas compatible avec le format xBRL-CSV. La transition vers le format CSV concerne uniquement le périmètre EBA (CRR 4.2).

- Pouvez-vous publier les contrôles de cohérence internes (ex. CTRL_5.35_M_CREANCE, CTRL_17.2_ITB_NRESI) et les intégrer dans RUBA ?

La demande est prise en compte. Cependant, la prochaine version RUBA 1.3 n'intégrera pas ces évolutions de contrôles.

- Dans la présentation des "Évolutions de certains états ruba pour l'outremer (IEDOM)" à quels trois états CEFIT fait-on référence ?

Il s'agit des états RB.73, RB.74 et RB.75 pour IEDOM/IEOM.

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (3/8)

- Quelles autres évolutions sont prévues pour le périmètre Outre-mer (suffixes, seuils, harmonisation) ?

2027 : Création des suffixes _ZIEOM et _ZIEDOM pour certains états France existants (TITRE_PTF, I_AGENTNR, I_CESSCRE, ainsi que les trois états CEFIT).

2029 : Suppression de plusieurs états spécifiques Outre-mer (double run).

Ajustements complémentaires :

- Suppression des seuils (CLIENT_RE, CLIENT_NR, Maturité).
- Micro-corrections sur les libellés et ouverture de cellules.
- Ajout de lignes Actif/Passif sur l'état Situation_ResteduMonde.

- Pour les remises DORA (Registers of Information), quelle est la date d'arrêté et de dépôt ?

Les prochaines remises DORA-ROI à remettre le sont pour l'arrêté du 31/12/2025. la date limite pour ces remises est le 31/03/2026.

- Quand les cartes de visite seront-elles mises à jour pour DORA (ROI) ?

Les CVF seront mises à jour en janvier pour les ROI.

- Existe-t-il un modèle ou une maquette DORA-ROI spécifique pour les petits établissements ?

Non. Un seul template est fourni par l'EBA ; l'ACPR ne publiera pas de modèle alternatif.

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (4/8)

- Dans le cadre de DORA – Cyber-menaces, quel est le nombre maximal de types d'entités pouvant être renseignés dans une notification ?

Le nombre maximal de types d'entités est fixé à 12. En théorie, cela correspond donc au nombre maximal de catégories d'entités différentes pouvant être déclarées. En revanche, concernant le nombre total d'entités, il n'existe a priori aucune limite.

- La liste EBA des prestataires TIC critiques (issue des ROI) est-elle exhaustive ou simplement indicative ?

Il s'agit de la liste établie par l'EBA sur la base des déclarations ROI collectées pour l'année 2025. Elle est donc conforme à date, mais pourra évoluer lors des prochaines campagnes de collecte.

- Pour l'arrêté du 31/12/2025, quel format est requis pour les états RESOL1 et RESOL2 ? Et pour MREL-TLAC et NOTIF_IMPRACTICABILITY ?

RESOL1 / RESOL2 : Format CSV obligatoire dès décembre 2025.

MREL-TLAC : XML ou CSV acceptés pour l'arrêté de décembre 2025 uniquement.

NOTIF_ART55 : XML accepté pour la période décembre 2025 – février 2026 ; CSV obligatoire à partir de mars 2026.

- Pour la résolution, les anciens points d'entrée (CFR, CIR, FMIR, LDR) doivent-ils encore être transmis ?

Non, ces points d'entrée sont remplacés par les états RESOL1 et RESOL2 (définis par l'EBA).

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (5/8)

- L'environnement OneGate dédié à l'homologation est-il ouvert pour réaliser des tests de dépôt des fichiers CSV Résolution ? Si oui, à partir de quelle date sera-t-il accessible ?

L'environnement OneGate d'homologation est ouvert depuis le 16/06/2025 pour les points d'entrée 4.0 (COREPOF, COREPLR, IFCLASS2).Les points d'entrée Résolution ont été intégrés le 14/01/2026, tant en production qu'en homologation.

- Faut-il un nouveau domaine OneGate pour RESOL1/RESOL2 ou rester dans FGR ?

Les points d'entrée Résolution ont été intégrés le 14/01/2026, tant en production qu'en homologation.

- Pouvez-vous fournir un exemple d'« état néant » pour REMHE/REMHR en CSV en 2026 ?

Les instances de test sont disponibles sur le site de l'EBA https://www.eba.europa.eu/sites/default/files/2025-11/688d9b2c-6af2-4fb6-889b-8f8b4a3e0045/sample_instances.zip.

- À partir de quelle date le format xBRL-CSV devient-il obligatoire pour les autres modules EBA (hors Résolution) ?

L'EBA a reporté l'obligation d'utiliser le format xBRL-CSV de décembre 2025 à mars 2026. Cette règle s'applique à l'ensemble des modules EBA, à l'exception des nouveaux reportings (MiCA, Pilier 3, IPR et DORA), qui doivent être transmis en xBRL-CSV dès leur première collecte.

Il convient de noter que la référence déterminante n'est pas la version de la taxonomie, mais la date d'arrêté. Ainsi, toutes les remises portant sur des arrêtés antérieurs au 31 mars 2026 doivent être soumises au format xBRL-XML, indépendamment de la version de taxonomie utilisée, sauf pour les collectes liées à la Résolution et pour les nouveaux reportings précités.

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (6/8)

- Quelles règles spécifiques s'appliquent au CSV (Filing Rules 5.7 + extra rules) ?

Interdiction du decimal suffix (via parameters.csv), entêtes complets en 1ère ligne, même nombre de champs par ligne, colonnes clés remplies, pas de valeurs spéciales (#empty/#none/#nil...).

- Qui est assujetti à IPR ? Au niveau solo/groupe/branches ?

Les PSP (niveau solo) sont concernés par le périmètre du reporting - il n'est pas spécifié de particularités au niveau groupe dans les textes.

- Existe-t-il un seuil d'éligibilité ou le statut suffit ? Les établissements situés à Monaco sont-ils concernés ?

Le statut de PSP suffit. le règlement IPR, et les règlements délégués ou d'exécution y afférant ne sont en principe pas applicables aux PSP (EC et EP) établis à Monaco.

- Quel format et quelles modalités de dépôt sont prévus pour la collecte IPR ?

Les remises IPR devront être déposées au format xBRL-CSV, sans signature électronique.

Les dépôts devront être effectués dans le domaine OneGate “COR”.

- Quelles sont les dates d'ouverture de l'environnement d'homologation et de l'environnement de production pour la collecte IPR ?

Suite à la hotfix de la CRR 4.2, publiée par l'EBA le 13/01/2026, l'objectif est d'ouvrir le dépôt des remises IPR, tant en homologation qu'en production, entre fin février et mars.

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (7/8)

- Quelle est la procédure pour demander des habilitations OneGate (production et homologation) ?

La procédure est identique pour les deux environnements, mais une demande distincte doit être effectuée pour chacun, production et homologation.

Il convient de s'appuyer sur les manuels utilisateurs et le support SAGEMOA/e-Surfi. La documentation est disponible sur e-Surfi dans le menu « Information technique / Documentation technique / Manuels utilisateurs ».

Les démarches à accomplir pour remettre le reporting à l'ACPR sont détaillées dans les manuels utilisateurs Banque et e-Surfi Banque et Assurance.

- Existe-t-il un groupe de travail interbancaire (type CESOP) pour clarifier les attendus fonctionnels IPR (ex. Part 3 tenue de compte) ?

Non, pas à notre connaissance.

- Existe-t-il un format simplifié de la remise IPR pour les petites succursales ?

Non, il n'y a qu'un seul format et une seule maquette pour tous.

9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (8/8)

- La fiche déclarative correspond-elle au formulaire en ligne ? Faut-il utiliser l'homologation ? Une fiche par établissement ?

Oui, formulaire en ligne (domaine FDE pour les banques). Une fiche est à compléter par établissement.

Pour rappel, une demande d'accréditation à l'environnement homologation de OneGate est nécessaire pour effectuer les tests. Il est possible de tester FDE dans OneGate homologation.

Dans OneGate, la CVF est disponible dans le menu Suivi/Document/Suivi des documents/Type de document « Carte de visite fonctionnelle ». Un guide utilisateur est disponible dans le menu Informations techniques/Documentation technique/Manuels utilisateurs.

- Que faire si les contacts de la carte de visite ne sont pas à jour malgré la mise à jour de la fiche ?

Vérifier que la fiche a bien été envoyée avec la fermeture du cadenas (et non seulement saisie). En cas d'écart persistant, contacter le support (sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr ou contact-collecte-banque@acpr.banque-france.fr)

- Cas des groupes/organes centraux (ex. BPCE) : faut-il produire des fiches pour les affiliés ?

Une fiche déclarative est à compléter par établissement. Si les organes centraux sont en charge de compléter pour l'ensemble de leurs établissements, ils ont alors la responsabilité de se munir des informations à déclarer pour ces derniers.

- LCB-FT (décembre 2025) : quand seront publiées les maquettes de remise et le guide méthodologique mis à jour ?

Les maquettes ont été publiées sur le site e-Surfi le 24/12/2025. Les modalités de remise restant inchangées, le Guide méthodologique ne change pas.

10. ANNEXE



Vous trouverez en annexe, des informations plus détaillées sur les évolutions du reporting EBA. Ces informations nous ont été transmises lors du groupe de travail technique avec l'EBA du 25/11/2025.

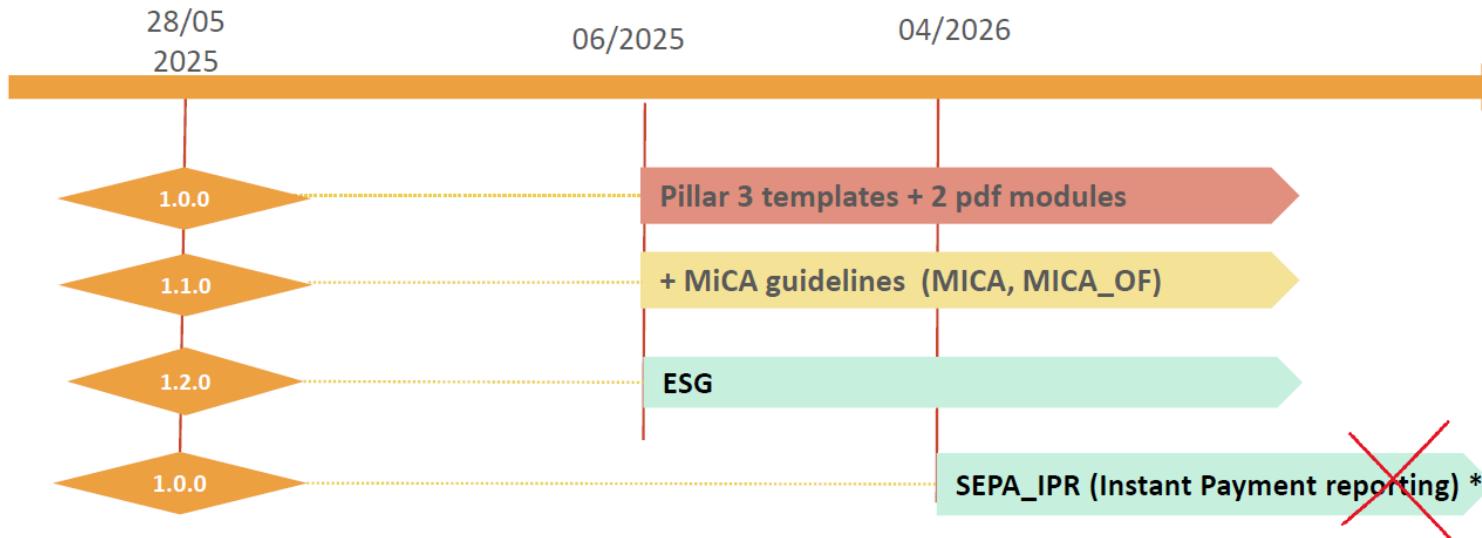
Si vous souhaitez participer au groupe de travail Banque et Assurance organisé par XBRL France ([Groupe de Travail Banque | XBRL France](#)). N'hésitez pas à contacter par mail : corinne.laurie@xbrlfrance.org. Ce groupe de travail Banque et Assurance permet d'échanger sur le format XBRL et son application technique en France et en Europe.

Il est possible également de participer à la réunion bimestrielle Eurofiling dans laquelle interviennent les superviseurs EBA, ECB, EIOPA, ESMA and SRB. [Eurofiling minutes](#)

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

• TAXONOMIE 4.1: Planning

Reporting frameworks v4.1. – *published*



Instant Payment reporting: Not applicable

- Publication de la version draft 27 mars 2025
- Publication de la version finale 28 mai 2025
- Publication d'une **version hotfix le 4 juillet** pour corriger certaines erreurs.
- Informations techniques : DPM 2.0, DPM 1.0 (depuis DPM 2.0) sans les validations rules, taxonomie générée à partir du DPM 2.0 en suivant l'architecture 2.0.

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.1 : Problème détecté sur SEPA_IPR

Un problème de datapoints identiques a été détecté entre les états S01.01 et S02.01. Quatre datapoints partagent la même signature, empêchant la remise de données différentes entre ces deux états.

L'EBA a décidé que le module SEPA_IPR ne sera pas utilisé dans sa version 4.1.

Les premières remises attendues pour avril 2026 devront donc être réalisées à partir du module dans sa version 4.2.

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.1 : Publication d'une version hotfix

Correction des erreurs suivantes :

- Code de tableau incorrect K_43_00 (ESGDIS) => renommer en K_43.00
- Colonne "unit" manquante dans le fichier s_01.01.json (SEPA_IPR) => ajouter la colonne "unit" manquante.
- Variable clé attribuée à TableVersionCell {K_73.00.a, r0010, c0010} (CODIS) => Créer la variable de fait manquante et l'attribuer à cette cellule.
- Deux sous-catégories de la même catégorie ayant le même code de sous-catégorie (TR12 et qEC4) => Renommer le code de sous-catégorie en TR15 et qEC13

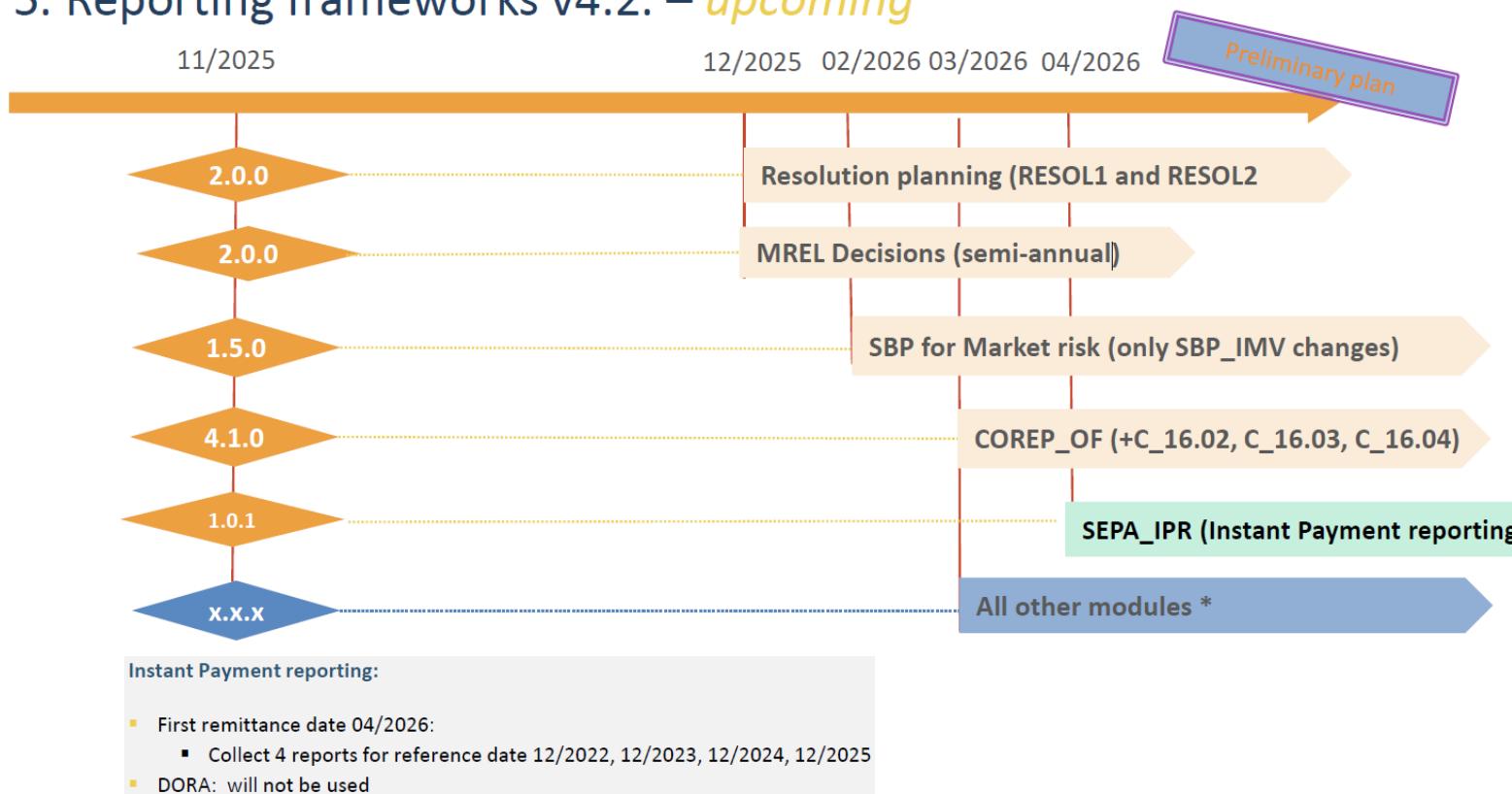
D'autres erreurs ont été détectées mais ne seront pas corrigées avant la prochaine release, L'EBA informera de la marche à suivre pour ces cas dans la release note de la hotfix.

- Identical data points in CODIS module K_60.00.a (r0270 and r0290)
- Identical data points in ESGDIS module K_47.00.b (c0030 and c0040; c0080 and c0090; c0130 and c0140)
=> Une nouvelle version des modules sera créée en 4.2 pour corriger ces erreurs.

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

• TAXONOMIE 4.2 : Planning

5. Reporting frameworks v4.2. – *upcoming*



- Publication de la **version draft publique en septembre 2025**
- Publication de la **version finale le 25 novembre 2025**
- Une version hotfix possible le 05/01/2026
- **Informations techniques** : architecture de la taxonomie V2 qui supporte le format xBRL-CSV et DPM 2.0.

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

• TAXONOMIE 4.2 : Autres évolutions

SBPIMV

- Nouvelle table C_106.02
- Première date d'arrêté : 02/2026

SBP_RM

- Première date d'arrêté : 05/2026

MREL Decision

- Mise à jour du table M_20
- La fréquence de remise passe de annuel à semestriel
- Première date d'arrêté : 12/2025

DORA

- Pour la collecte de données 2026 avec la date d'arrêté à 12/2025,
il convient d'utiliser le module DORA de la version 4.0.

Rémunération

- Les modules ont été découpés pour éviter des problèmes de datapoints identiques

COREP_OF

- Première date d'arrêté : 03/2026
- Ajout 3 tableaux d'operation risk C_16.02, C_16.03, C_16.04
- Modifier les erreurs de modélisation détectées
- Modifier les règles de validation

Resolution (RES)

- Utiliser le même module entre SRB et EBA (pas de modification de la taxonomie par le SRB)
- Date d'arrêté 12/2025
- Deux modules RESOL1 et RESOL2

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.2 : Autres évolutions

- FINREPDP

- Pour la date d'arrêté 12/2025, la BCE a publié la taxonomie SFRDP 5.2 le 31 octobre 2025 et prévoit de publier une nouvelle version de la taxonomie la semaine prochaine en mettant à jour uniquement les fichiers JSON.
 - Cette taxonomie est applicable uniquement à compter de décembre 2025. La prochaine taxonomie FINREPDP sera publiée par l'EBA en 4.2 et sera applicable à compter de mars 2026.
 - FINREPDP Remplacera la taxonomie SFRDP à partir de 2026

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.2 : Remises multimonnaies
- **Filing rules v5.7 : Mise à jour de la règle 3.1 « Choice of currency for monetary facts »**

	Old glossary	New glossary
dimension	(CCA:CA) Currency conversion approach	(qAEA:qCA) Currency conversion approach
member	(CA:x1) Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)	(qCA:qx2000) Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)

- **CCA:x1** était la valeur de dimension utilisée pour indiquer qu'un monétaire était remis dans la devise d'origine.
- Avec le nouveau glossaire, la valeur à utiliser est **qAEA:qx2000**
- L'impact sur les outils construits autour de la taxonomie est important

“Currency of denomination” facts:

- Implementation for xBRL-XML reports
 - currencyOfDenomination: facts whose associated context contains the **eba_CA:x1** member for the CCA dimension or **the eba_qCA:qx2000 member for the qAEA dimension** MUST be expressed in units of their currency of denomination
- Implementation for xBRL-CSV reports
 - currencyOfDenomination: If a data point includes a unit reference in its JSON metadata, it must be expressed in its currency of denomination.”

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.2 : Remises multimonnaies
- **Filing rules v5.7 : Mise à jour de la règle 3.1 « Choice of currency for monetary facts »**

Currency dimension consistency:

- inconsistencyCurrencyUnitAndDimension: for facts that must be reported in currency of denomination, whose context also includes the dimension “Currency with significant liabilities” (CUS) or dimension “Currency in which the transaction / contract is denominated” (CUA), the currency of the fact (i.e. unit) MUST be consistent with the value given for this dimension.
- Le module MICA utilise la dimension CUA => tout comme pour la dimension CUS, la valeur du fait doit être cohérente avec la valeur donnée pour cette dimension

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.2 : xBRL-CSV adoption timeline

L'EBA a décidé de **reporter l'obligation de déclaration en format xBRL-CSV de 12/2025 à 03/2026** au vu de la publication très tardive de la CRR 4.2.

Cela signifie, que pour les rapports dont la date d'arrêté est < 31/03/2026, l'EBA acceptera les rapports en xBRL-XML et en xBRL-CSV, à **l'exception des nouveaux rapports du type : MICA, PILLAR3, INSTANT PAYMENT, DORA** qui seront en format **xBRL-CSV** dès leur première date d'arrêté.

Le SRB a également indiqué ne vouloir recevoir que du xBRL-CSV pour le nouveau reporting résolution au 31/12/2025.

=> Une publication officielle de l'EBA est prévue pour informer les remettants et les fournisseurs de solution.

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.2 : Evolution du fichier excel des validations

EBA Validation rules file from release 4.0

Column	Meaning
VR Code	Validation rule code.
Source	Validation rule type: Existence, Hierarchy, Sign, user_defined
Modules	Modules applied (e.g. COREP_OF_4.0: applies COREP_OF produced in release 4.0). (e.g. COREP_OF_4.2; FINREP9_4.2: applies to COREP_OF and FINREP produced in release 4.2)
Cross module	To indicate whether this rule applies to multiple module versions.
Expression	Tables applied (ex: C_01.00; C_02.00.a; C_03.00)
Implemented in XBRL	To specify if this rule is implemented in XBRL in its module version
Expression	Expression of a business rule under new grammar DPM-XL ex:with {tC_01.00, c0010, default: 0, interval: true}: {r0150} = {r0160} + {r0170}
Precondition	Precondition of the rule {{v_C_01.00} and {v_C_02.00}} and {v_C_03.00}
Severity	Error or Warning
From Reference Date and ToReference Date	It specifies the validity period of this rule For intra-module validation rules, it refers to the validity period of the module version to which it applies. For cross-module validation rules, the validity period is determined by the overlapping validity periods of the module versions to which it applies.
IsActive	Active or Inactive.
From Submission Date	This is to tell the date of the latest deactivation, severity changes etc. default value is the start date of the validity period

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.2 : Evolution du fichier excel des validations

EBA Validation rules Excel file example

VR Cod	Source	Modules	Cross module	Implemented			Description	FromReferenc	ToReference	Date	Severity	FromSubm	IsslionDate	(latest)
				In XBRL	Tables	Expression								
v0173_m	user_defined	COREP_OF_4.0	No	Yes	C_01.00	with {IC_01.0(v_C_01.00)}	[r0030, c001Active	31/03/2025	30/03/2026	Error	31/03/2025			
v0173_m	user_defined	COREP_OF_4.2	No	Yes	C_01.00	with {IC_01.0(v_C_01.00)}	[r0030, c001Active	31/03/2026		Warning	31/03/2026			
v0313_m	user_defined	COREP_OF_4.0	No	Yes	C_07.00.a	with {IC_07.0(v_C_07.00)}		Inactive	31/03/2025	30/03/2026	warning	12/06/2025		
v0313_m	user_defined	COREP_OF_4.2	No	Yes	C_07.00.a	with {IC_07.0(v_C_07.00)}		Active	31/03/2026		warning	31/03/2026		
v0680_m	user_defined	COREP_LR_4.0; COREP_OF_4.0	Yes	No	C_07.00.a; C with {default: (v_C_43.00) and (v_C_07.00)}		Inactive	31/03/2025	30/03/2026	warning	31/03/2025			
v0680_m	user_defined	COREP_LR_4.2; COREP_OF_4.2	Yes	No	C_07.00.a; C with {default: (v_C_43.00) and (v_C_07.00)}		Active	31/03/2026	30/12/2026	warning	31/03/2026			
v0680_m	user_defined	COREP_LR_4.3; COREP_OF_4.2	Yes	No	C_07.00.a; C with {default: (v_C_43.00) and (v_C_07.00)}		Active	31/12/2026		warning	31/12/2026			

Case 1 – Different Severity (v0173_m)

- Same rule, different module versions
- COREP_OF_4.0 → Error
- COREP_OF_4.2 → Warning
- ✓ Severity depends on the module version

Case 2 – Different Status & Dates (v0313_m)

- Active for one module, inactive for another
- FromSubmissionDate ≠ FromReferenceDate
- ✓ Indicates the latest deactivation date

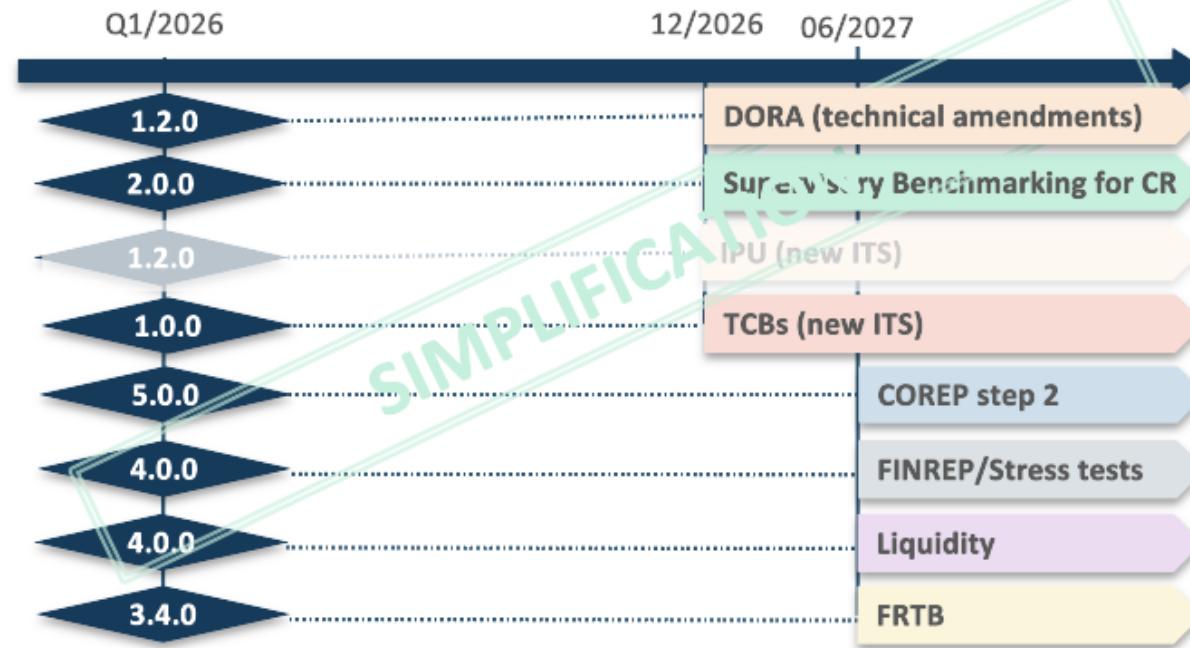
Case 3 – Cross-Module Validation (v0680_m)

- Rule applies across multiple modules
- FromReferenceDate & ToReferenceDate
- ✓ Represent cross-validity period

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

Reporting frameworks v4.3

New reporting standards and amendments to existing reporting standards



Benchmarking for CR

Integration into the ITS on supervisory reporting and simplification

IPU

This ITSs has been put on hold due to deprioritisation.

TCB

CP published in July/25: New reporting on data concerning the TCB and the parent undertaking with embedded proportionality.

Considerations

- These dates are very tentative - plans may change due to the simplification work
- Pillar 3 missing data points for listed SNCIs
- Table for information on resubmissions
- In between AMLA templates

COREP OF – Step 2

- COREP OF Split
- Operational losses
- IP Losses

- Exposures to shadow banking
- Transitional arrangements
- Leverage ratio

FRTB

No action letter published in August/25. CP on delegated act published on 6 November

XBRL FR

BANQUE DE FRANCE

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEME

ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES : EBA

- TAXONOMIE 4.3 : Tentative

New reporting standards and amendments to existing reporting standards :

- Reporting on Initial Margin Model Validation (IMMV) under the European Markets Infrastructure Regulation (EMIR)
- Crisis management package, including changes to BRRD and DGSD
- New securitisations framework
- ESG reporting (Article 403(1)(h) CRR3): institutions must report exposures to ESG risks, including fossil fuel sector entities, physical risks, and transition risks